

1. *Débitrice:* **Airelec SA, 1870 Monthey**
2. *Déclaration de faillite:* 23.05.2007
3. *Suspension de faillite:* 27.06.2007
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 16.07.2007
5. *Avance de frais:* CHF 7'000.00

*Indication:* La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* Cette publication fait suite à l'avis préalable d'ouverture de faillite du 08.06.2007.

Art. 230 LP, alinéa 2

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, préposé  
1870 Monthey

(00244255)